

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
COMMUNE D'ESEKA
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON ^{ou}
Peace – Work – Fatherland
CENTER REGION
NYONG AND KELLE DIVISION
ESEKA COUNCIL
GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE N° 16 /2020/DM/C.EKA/SG

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/R-CE/D-NK/C-ESEKA/CIPM/20 DU 28 FEVRIER 2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES ROUTES RURALES, DANS L'ARRONDISSEMENT D'ESEKA, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESEKA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 porte code des marchés publics ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001 /048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination des préfets dans les circonscriptions administratives ;
- Vu l'arrêté N°000172/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue des élections municipales du 09 février 2020 dans la commune d'Eséka, département du Nyong-et-Kellé, région du Centre ;
- Vu la circulaire N°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;
- Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert N° 003/AONO/R-CE/D-NK/C-ESEKA/CIPM/20 du 28 février 2020 pour les travaux de réhabilitation de certaines routes rurales, dans l'arrondissement d'Eséka, département du Nyong-et-Kellé, en procédure ;
- Vu le procès-verbal de proposition d'attribution du 09 avril 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Eséka ;
- Vu la proposition d'attribution N°19/L/C.EKA/CIPM du 09 avril 2020 de la Commission Interne de Passation Des Marchés auprès de la Commune d'Eséka ;
- Vu le rapport d'analyse des offres de la Sous-Commission d'Analyse ;

DECIDE :

Article 1 : Les entreprises du Groupement RACH CONCEPT et Etablissement BAY'S sont déclarées **attributaires** du marché relatif à l'appel d'offres mentionné ci-dessus, suivant les conditions ci-après :

Lot N°	Attributaire	Montant toutes taxes comprises lu (en FCFA)	Montant toutes taxes comprises corrigé (ou montant définitif) (en FCFA)	Délai d'exécution
Lot 1	Groupement RACH CONCEPT et Etablissement BAY'S Tél. 697 964 405	48 415 600	48 415 600	Cinq (05) mois
Lot 2	Groupement RACH CONCEPT et Etablissement BAY'S Tél. 697 964 405	26 190 281	26 190281	Cinq (05) mois

Article 2 : La présente décision tient lieu de **main levée de la caution de soumission** pour le Groupement.

Article 3 : Le soumissionnaire non retenu est prié de retirer son offre dans un délai de quinze (15) jours au Secrétariat Général de la Commune d'Eséka, à compter de la date de publication de la présente décision. Passé ce délai, son offre sera détruite.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à ESEKA, le *13.04.2020*

Le Maire de la Commune d'ESEKA

(Autorité contractante)



[Signature]
Joseph Sylvain Maise
MAIRE D'ESEKA

Ampliations :

- ARMP-CE,
- DDMINMAP N&K,
- Président CIPM-C.EKA,
- Intéressé,
- Affichage/archives.